

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 569 Société : Raja

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : LAHGUAR HASSIME

Date de naissance : 01.01.1945

Adresse : Rosal Boulaouss GHIA IM 7 APP 6 OULFA

Tél. : 05228939297 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Miloud KASSIOUI

CABINET DE CARDIOLOGIE
52, Bd Med VI Kissane Tissir
2ème Etage - CASABLANCA
Tél: 0522450240/41 - Fax: 0522450239

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Mme BOUFTAS Saadie Age: 68 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ouds

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

12 Mars 2000

Le :

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
63.2020	Consultation		250.00	Dr. KASSIOUI CAP 52.100 201.000 Tél: 0522450239

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	06.03.20	3478.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'IRM.

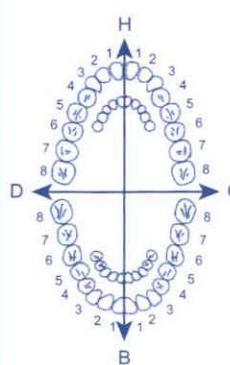
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
	B

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET DE CARDIOLOGIE



Dr. Miloud KASSIOUI
Cardiologue

Diplôme de la Faculté de Médecine d'Angers (France)
Ancien attaché des Hôpitaux de la Loire
Ex Médecin Cardiologue à l'Hôpital Sidi Soufi Casablanca

PHARMACIE OUM ERRACH
Dr. Abderrahmane TESSANI, H. OUMA
49, Boulevard Oum Errachidine - CASABLANCA - Tel: 0522 90 17 62 - Fax: 0522 90 12 66

Casablanca, le

6/3/2006

Boîte FTAS Sandca

347.00 x 0

Xarelto 10

Mr le Dr

(S)

(S)

35.70 x 3

Cardio ptd

12 devans 3 ap

alb

(S)

58.35 x 3

Nasco 20

le 1

Dr. MILoud KASSIOUI
CABINET DE CARDIOLOGIE
52, Bd Mohamed VI
2ème Etage - CASABLANCA
Tél: 0522 45 02 40 / 41 - Fax: 0522 45 02 39

Welle Done

52, Bd Mohamed VI (Ex. Route Médiouna) - Kissariate Tissir
2ème Etage - Casablanca - Tél: 0522 45 02 40 / 41 - Fax: 0522 45 02 39

Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



58,90

Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



58,90

Xarelto® 10 mg / 10 cps
Rivaroxaban

P.P.V. : 347,00 DH
Bayer S.A.



58,90

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V. : 35DH70



LOT : 19E007
PER..:04/2021

P.P.V. : 35DH70



KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V. : 35DH70



LOT : 19E006
PER..:04/2021

P.P.V. : 35DH70



25 mm/s 10 mm/mV ~ 0.5 Hz - 40 Hz W 62588



Dr. M. und KASSIOU
CABINET DR. KASSIOU
52 Bd Med V Kasserine Tissir
2ème Etage - CASABLANCA
Tel: 0522450241 - Fax: 0522450239

6/3/2006
Hou Hais found in

CC WMC